



VILLE DE CHIÈVRES

Formulaire relatif aux revenus en vue de la stérilisation des chats domestiques

Partie à remplir par le citoyen et à remettre exclusivement au CPAS de la Ville de Chièvres

Je soussigné(e).....

Domicilié(e) à.....

Téléphone.....

Adresse mail

Description du/des chat(s) – sexe, robe, âge, autres caractéristiques, ...

.....

.....

.....

.....

Signature :

Partie à remplir par le CPAS de Chièvres

Suite au projet d'arrêté du Gouvernement wallon du 3 septembre 2020, la stérilisation effectuée à charge de l'administration communale est élargie aux chats domestiques des personnes bénéficiant d'un des revenus suivants :

- Un revenu garanti aux personnes âgées visé par la loi du 1er avril 1969 instituant un revenu garanti aux personnes âgées ;
- Une garantie de revenus aux personnes âgées visée par la loi du 22 mars 2001 instituant la garantie de revenus aux personnes âgées ;
- Une allocation de remplacement de revenu ou une allocation d'intégration en vertu de la loi du 27 février 1987 relatives aux allocations aux personnes handicapées ;
- Un revenu d'intégration en vertu de l'article 14, §1, de la loi du 26 mai 2002 concernant le droit à l'intégration sociale ;
- Une aide financière en vertu de l'article 60, §3, de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale et dont cette aide a été remboursée par l'Etat en vertu de l'article 1 de l'arrêté ministériel du 30 janvier 1995 réglant le remboursement par l'Etat des frais relatifs à l'aide accordée par les centres publics d'aide sociale à un indigent qui ne possède pas la nationalité belge et qui n'est pas inscrit au registre de population.

Le CPAS de la Ville de Chièvres certifie que le demandeur, identifié ci-dessus, répond aux conditions relatives aux revenus telles que déterminées par l'arrêté du Gouvernement wallon du 3 septembre 2020.

Chièvres, le.....

La Directrice Générale,

La Présidente,

Anne-Sophie DELESTRAY

Sophie DESSOIGNIES



VILLE DE CHIÈVRES

Formulaire relatif aux revenus en vue de la stérilisation des chats domestiques

Partie à remplir par la Ville de Chièvres

La Ville de Chièvres marque son accord pour la prise en charge du/des chat(s) domestique(s) signalé(s) ci-dessus.

Le certificat est valable pendant un mois après validation.

Chièvres, le

Le Directeur Général, f.f.,

Le Bourgmestre,

Arnaud DELCOURT

Olivier HARTIEL

Partie à remplir par le vétérinaire

Je soussigné(e).....Docteur vétérinaire

Reconnais avoir reçu de M/Mme.....

.....Chat(s) mâle(s) domestique(s) et/ou Chat(s) domestique(s) femelle(s) en date du.....

Présence d'une puce, de
tatouage ou de tout autre
signe permettant l'identification oui
 non

Pour l'intervention suivante :

- Stérilisation d'un chat femelle par ovariectomie (frais postopératoires et de garde inclus) ;
- Stérilisation d'un chat femelle par ovariectomie et hystérectomie (frais postopératoires et de garde inclus)
- Castration d'un chat mâle (frais postopératoires et de garde inclus) ;
- Euthanasie d'un chat et prise en charge de la dépouille ;

Signature :

Les frais de l'intervention seront pris en charge par l'Administration communale à condition que le certificat de capture soit dûment complété par les citoyens, l'Administration communale et le vétérinaire et qu'il soit transmis avec la facture (reprenant le numéro du bon de commande).